



## FLAGRANT DÉLIT D'INFLUENCE

**Au mépris de la loi qui impose à l'employeur une neutralité en période d'élections professionnelles, notre directoire met à profit les rencontres 2022 pour promouvoir certaines Organisations Syndicales et dénigrer les autres.** Sans jamais citer le nom des OS en question, tout un chacun aura compris de qui il s'agit. Dans leur exercice de propagande digne de la République Populaire de Chine, tous les arguments sont bons y compris les mensonges les plus grossiers. Ils refuseront au nom de la démocratie à une représentante de **Sud** présente à l'une de ces réunions et ulcérée d'entendre autant de contre-vérités de prendre la parole pour rétablir les faits.

Dans cet exercice de partialité, ils ont choisi des sujets comme l'intéressement ou la PCO mais en ont occulté d'autres comme l'allongement du temps de travail pour les nouveaux entrants, mesure régressive née d'un accord signé par les OS réformistes.

On est en droit de se poser des questions : Peut-on impunément orienter les salariés dans leur vote ? Ne sont-ils pas en capacité de se forger par eux-mêmes une opinion ? Le bilan de ces 2 OS est-il à ce point mauvais que le directoire a décidé de voler à leurs secours ?

**Pour Sud, une certitude : notre liberté de parole, notre capacité à remonter les problèmes dans les instances, notre exigence qui consiste à signer des accords qui apportent un plus et à refuser de signer ceux en régression, déplaisent.**



### **Palme d'or des contre-vérités à David NOWICKI et François de LAPORTALIERE.**

Le directoire tente de persuader son auditoire que notre rémunération est au-dessus du marché tous éléments confondus.

**Sud** réaffirme que nous avons un manque à gagner sur le montant d'intéressement versé, de 1 000 € en moyenne par salarié. Notre méthode est simple : reprendre les seuils de déclenchement du précédent accord par comparaison avec ceux de l'accord actuel qui ont été revus à la hausse, ce qui permet de contenir l'enveloppe d'intéressement dans un montant prédéfini.

Quant à la PCO, la perspective d'un procès inquiète notre direction compte tenu des impacts du classement sur la santé des salariés. David Nowicki réécrit l'histoire et assure que depuis fin 2021, le directoire réfléchit à une adaptation et une évolution de la PCO.

**Sud** lui répond par du factuel, rien que du factuel : Relisez nos tracts et nos interventions en CSE, y compris en sa présence, dont les procès-verbaux sont à disposition dans l'Intranet.

Depuis des mois nous alertons le directoire sur les effets délétères du classement dans la PCO. Il aura fallu l'annonce d'une action en justice pour que ça bouge.

**Ne vous en déplaise, M. Nowicki Sud ira au bout de son procès si vous ne supprimez pas le classement dans la PCO.**

Quant au télétravail qui serait à l'origine d'une désorganisation et de fermetures d'agences dans 2 réseaux bancaires concurrents, nous vous laissons la paternité de vos propos.

Depuis le plan stratégique 2017 vous fermez des agences et vous allez encore en fermer dans les années qui viennent, c'est écrit dans l'actuel plan stratégique.

Vous n'avez pas attendu la mise en place d'un télétravail qui n'a toujours pas vu le jour au sein de notre réseau.

**Du 7 au 14 juin, les salariés sont appelés à élire leurs représentants.  
Nous sommes persuadés qu'ils ne se laisseront pas bernier par des discours fallacieux et saurons choisir le syndicat qu'ils estiment le plus à même de défendre leurs intérêts.**

